

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le parrainage !

Qu'est-ce que le parrainage interculturel ?

Le parrainage interculturel est un dispositif en faveur des personnes étrangères récemment arrivées en France et étant éloignées du marché du travail. Il permet de faciliter leur accès à l'emploi grâce à un accompagnement individualisé par des salariés d'entreprises.

Le parrainage doit permettre de rendre le/la filleul.e autonome en lui transmettant les outils nécessaires à sa recherche d'emploi. En plaçant la personne au cœur de l'action, le parrainage contribue à lui redonner confiance en elle et en ses capacités.

Le parrainage, ce n'est pas :

- prendre des décisions à la place du/de la filleul.e ;
- agir à la place du/de la filleul.e ;
- être toujours d'accord avec le/la filleul.e ;
- s'attacher à résoudre les problèmes sociaux du/de la filleul.e.

Il ne vous est en aucun cas demandé « d'offrir » un emploi à votre filleul.e ou de chercher un emploi à sa place. Il s'agit de lui donner les bons outils et conseils !

Qui sont les filleul.e.s ?

Le parrainage proposé ici par la Fondation FACE est destiné aux primo-arrivant.e.s. Les filleul.e.s bénéficient en parallèle d'un accompagnement social et professionnel offert par la Fondation dans le cadre du projet Bienvenu.e.s.

Pour mieux comprendre

Une personne primo-arrivante est une personne en situation régulière qui séjourne sur le territoire Français depuis moins de cinq ans et qui souhaite s'installer durablement.

Votre filleul.e est confronté.e au cours de sa recherche d'emploi à :

- la méconnaissance du marché du travail et des codes professionnels français ;
- l'absence d'un réseau social ;
- un manque de reconnaissance de ses qualifications acquises à l'étranger ;
- de potentielles difficultés à s'exprimer en français ;
- des discriminations liées à l'origine.

Pour mieux comprendre

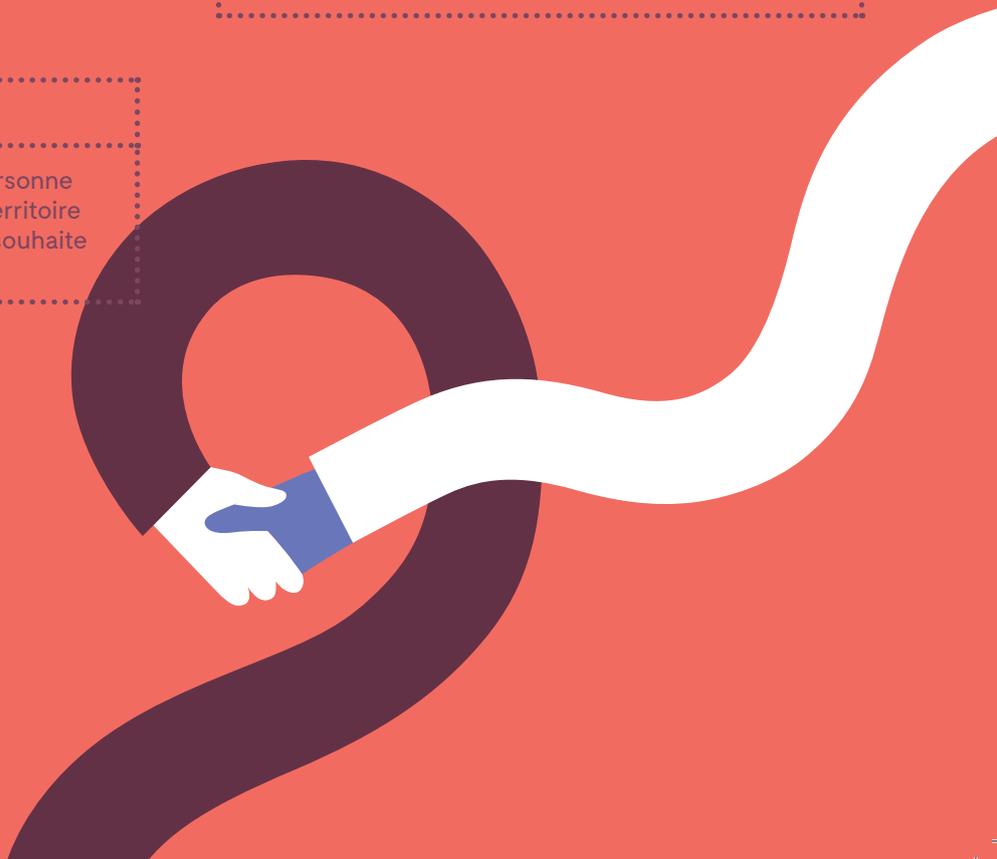
Qu'est-ce que la discrimination liée aux origines ?

La discrimination consiste à traiter une personne ou un groupe de personnes de manière défavorable en raison de critères prohibés par la loi ; par exemple lorsqu'elle aboutit à un refus d'embauche, de formation ou de promotion, des inégalités salariales...

Le critère de « l'origine » est un élément central du dispositif législatif français en matière de non-discrimination. En effet, plusieurs critères abordent directement ou indirectement l'origine : « l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, race, nation », « l'origine », « le patronyme », voire « l'apparence physique ».

Comment réagir et agir si votre filleul.e fait l'objet de discrimination ?

- 1 L'écouter et en parler avec lui.
- 2 Lui conseiller de s'adresser aux délégués du personnel de l'entreprise concernée.
- 3 L'orienter vers un conseiller juridique pour faire connaître ses droits.



Qui peut être parrain/marraine ?

Toute personne qui souhaite s'investir peut-être parrain ou marraine.

Les principales qualités recherchées sont :

- la motivation ;
- l'écoute, l'empathie, et l'ouverture d'esprit ;
- la disponibilité.

Quel est le rôle du parrain/de la marraine ?

- Clarifier avec son filleul.le son projet professionnel.
- Conseiller son/sa filleul.le sur sa recherche d'emploi.
- Partager avec lui/elle votre expérience professionnelle.
- Lui transmettre les codes professionnels.
- Faciliter l'expression oral en français et la reprise de la confiance en soi.
- Oser lui dire ce qui va et ce qui ne va pas en formulant des critiques constructives et factuelles, développer des axes d'amélioration.

Quels points aborder avec votre filleul.e ?

- La validation ou la clarification de son projet professionnel.
- L'identification de ses ressources et de ses compétences.
- La rédaction de son CV et de ses lettres de motivation.
- Les techniques de recherche d'emploi (jobboards, forums, etc.).
- La préparation à ses entretiens d'embauche.
- La dynamisation de son réseau professionnel (LinkedIn, etc.).

Les modalités de l'engagement

Durée de l'engagement

La durée du parrainage dépend des besoins du/de la filleul.le et de la concrétisation de son projet défini lors des premières rencontres.

La disponibilité

1 à 2 entretiens par mois d'une durée de 30 min. à 1h.

Lieu de rencontre

Le lieu est à définir ensemble lors de votre première rencontre. Il est conseillé de favoriser un cadre professionnel pour permettre à le/la filleul.le de se familiariser avec cet environnement. Nous vous invitons à bien noter les rendez-vous et les modalités de chacune de vos rencontres par écrit et de confirmer le rendez-vous quelques jours en amont.

Le rôle de FACE dans le parrainage

- Identifier et accompagner les personnes qui souhaitent être parrainées.
- Informer, former et conseiller les parrains/marraines afin de mieux les accompagner dans leur mission.
- Formaliser les engagements réciproques entre les parrains/marraines et les filleul.le.s.
- Assure le suivi et l'évaluation de l'action.

Si vous rencontrez des difficultés dans votre relation de parrainage n'hésitez pas à contacter votre référent FACE.

